

## NOTICE D'INFORMATION SUR L'UTILISATION

LIRE ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS AVANT DE COMMENCER A UTILISER LE DISPOSITIF DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI). GARDEZ CETTE NOTE POUR TOUTES LES DUREES DE L'EPI, EN SUIVANT STRICTEMENT CE CONTENU.

Les chaussures concernées par cette notice assurent le niveau de protection nécessaire uniquement si elles sont utilisées et entretenues comme l'indique la présente. Le fabricant décline toute responsabilité en cas d'utilisation ou d'entretien impropre. En cas de doute après avoir lu cette notice à propos des modes d'utilisation, d'entretien ou sur le degré de protection de ces chaussures, veuillez contacter le responsable de la sécurité de l'installation sur laquelle vous travaillez avant de les chauffer. Pour toute information, prière de contacter le fabricant.

Le marquage "CE" est une garantie de libre circulation dans le commerce des produits et des marchandises au sein de la Communauté Economique Européenne et atteste que la chaussure répond aux prescriptions essentielles de la Règlement UE 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle (E.P.I.) en termes de:

- ergonomie
- innocuité
- confort
- solidité

et que le modèle de chaussure a suivi la procédure de certification CE de la part de la suivantes Organisme Notifiés :

- A.N.C.I. Servizi Srl - Sezione CIMAC, Notified Body No. 0465 - Corso Brodolini 19, I-27020 Vigevango (PV) Italy
- Les chaussures BLUE RIBE SRL peuvent être des EPI de deuxième ou de troisième catégorie. D'une manière générale, si l'on considère la fonction pour laquelle elles sont conçues, les chaussures à usage professionnel doivent être considérées des EPI de deuxième catégorie (conformément au Règlement UE 2016/425 par. 19 b), à savoir des EPI pour lesquels le marquage "CE" peut être apposé par le fabricant uniquement après avoir passé un "Examen UE de Type" auprès d'un Organisme Notifié. Les EPI plus complets destinés à protéger contre les risques de mort ou de blessures graves et à caractère permanent (les bottes des pompiers par exemple) appartiennent à la troisième catégorie. Les EPI de la troisième catégorie se différencient de ceux de la deuxième catégorie sur le label qui comporte, à côté du marquage CE, le numéro d'identification de l'Organisme Notifié qui effectue le contrôle des EPI fabriqués, conformément à l'art. 19 c) du Règlement UE 2016/425.

### 1. SIGNIFICATION DU MARQUAGE

**Chaussures de sécurité EN ISO 20345:2011 – UNI EN ISO 20345:2012**

Nos chaussures de sécurité sont conformes à toutes les prescriptions de base qu'indique la norme EN ISO 20345:2011 – UNI EN ISO 20345:2012. Elles offrent le meilleur niveau de protection qui soit contre les risques de type mécanique. Plus particulièrement, l'embout de sécurité protège la partie avant du pied :

- contre les chocs et l'écrasement avec 200 Joule de résistance sur la pointe, avec une hauteur résiduelle de 14 mm (pointure 42)
- contre la compression, avec 15 kN (environ 1,5 t) de résistance à l'écrasement, avec une hauteur résiduelle de 14 mm (pointure 42)

Marquage des catégories de sécurité:

<b>SB</b>	Sécurité de base avec embout de sécurité « 200 J »
<b>S1</b>	Comprend SB, zone du talon fermée + E, A et FO
<b>S2</b>	Comprend S1 et WRU
<b>S3</b>	Comprend S2 + P, Semelle avec dessins en relief

**Chaussures de travail EN ISO 20347:2012 – UNI EN ISO 20347:2012**

Nos chaussures de travail sont conformes à toutes les prescriptions de base qu'indique la norme EN ISO 20347:2012 – UNI EN ISO 20347:2012. Ces chaussures ne sont pas pourvues d'un embout de protection de la partie avant du pied et, par conséquent, elles ne protègent pas contre les risques de type mécanique de choc et compression du pied.

Marquage des catégories de sécurité:

<b>OB</b>	Prescriptions de base
<b>O1</b>	Comprend OB, zone du talon fermée, A et E
<b>O2</b>	Comprend O1 et WRU
<b>O3</b>	Comprend O2 + P, Semelle avec dessins en relief

Caractéristiques supplémentaires :

Symbole	Qualité/Caractéristique	Performance minimum *
<b>E</b>	Absorption d'énergie sur la zone du talon	≥ 20 J
<b>A</b>	Chaussure antistatique	de 0,1 à 1000 MΩ
<b>WRU</b>	Pénétration et absorption d'eau de l'empeigne	≥ 60 min
<b>WR</b>	Chaussure résistant à l'eau	Surface de pénétration eau ≤ 3 cm <sup>2</sup> suite à 1000 pas ou après 80 minutes de flexions
<b>P</b>	Résistance à la perforation du fond	≥1100 N
<b>CI</b>	Isolation contre le froid	(test à -17° C)

<b>HI</b>	Isolation contre la chaleur	(test à 150° C)
<b>HRO</b>	Résistance à la chaleur par contact de la semelle	(test à 300° C)
<b>FO</b>	Résistance de la semelle aux hydrocarbures	Augmentation du volume <12%
<b>CR</b>	Résistance au cisaillement de l'empeigne	Facteur ≥ 2,5
<b>AN</b>	Protection de la cheville	≤ 10 kN
<b>M</b>	Protection métatarsienne	≥ 40 mm (pt.41-42)

\* selon les conditions de la méthode d'essai appliquées par la EN ISO 20344:2011 – UNI EN ISO 20344:2012

**Informations sur la résistance au glissement**

Résistance au glissement conformément aux normes EN ISO 20344:2011 et EN ISO 20347:2012 / EN ISO 20345:2011:

Marquage/ symbole	Surface/conditionnement	Exigences
<b>SRA</b>	Surface : céramique standard Lubrifiant : eau-produit détergent	Talon ≥ 0,28 Surface plane ≥ 0,32
<b>SRB</b>	Surface : acier Lubrifiant : glycérine	Talon 0,13 Surface plane ≥ 0,18
<b>SRC</b>	SRA + SRB	

**REMARQUE :** l'adhérence maximum de la semelle s'obtient généralement après un certain "rodage" des chaussures neuves (comparable aux pneus des voitures), période au cours de laquelle les résidus de silicone et de traitement et les autres irrégularités à caractère physique et/ou chimique sont éliminés.

**Informations sur les chaussures avec inserts antiperforation**

Pour les chaussures avec inserts antiperforation la résistance à la perforation a été vérifiée en laboratoire avec un clou avec pointe tranchée de diamètre 4,5 mm et une force de 1100 N. Une force de perforation plus élevée, ou des clous de diamètre inférieur, augmentent le risque de perforation. Dans ces circonstances, il faut considérer des mesures préventives alternatives.

Deux types d'inserts antiperforation sont actuellement disponibles pour les chaussures (EPI). Ils peuvent être métalliques ou non-métalliques. Les deux types d'inserts satisfont les exigences minimales de résistance prescrites par la norme indiquée sur ces chaussures, et par la norme EN 12568 :2010 concernant les inserts antiperforation, mais chacun d'eux possède des avantages et des inconvénients différents.

Insert antiperforation métallique : la résistance à la perforation est moins affectée par la forme de l'objet tranchant (par exemple le diamètre, la géométrie, la forme pointue), mais en raison des limitations de cordonnerie ne couvre pas l'entière surface de la partie inférieure de la chaussure.

Insert antiperforation non-métallique : il peut être plus léger, plus flexible et offrir une surface supérieure de couverture par rapport à celui métallique, mais la résistance à la perforation peut varier de façon majeure en fonction de la forme de l'objet tranchant (par exemple le diamètre, la géométrie, la forme pointue). Pour tous renseignements supplémentaires concernant le type d'insert antiperforation utilisé dans ces chaussures veuillez contacter le fabricant indiqué sur cette note d'information

REMARQUE : aucun EPI peut garantir une protection totale

Les chaussures de sécurité (EN ISO 20345 :2011 – UNI EN ISO 20345:2012) sont recommandées, en ligne générale (voir par. 4), pour les emplois/activités suivants, et quand il est nécessaire d'avoir une protection de la partie avant du pied contre les chocs et l'écrasement :

- Service de voirie, Gardes Forestiers, Services de Sûreté, Protection Civile
  - Ateliers de mécanique, Charpenterie,
  - Industrie Métallurgique et Plomberie
  - Bâtiment, Agriculture, Magasins de stockage
- Les chaussures de travail (EN ISO 20347 :2012 – UNI EN ISO 20347:2012) sont recommandées, en ligne générale (voir par. 4), pour les emplois/activités suivants :
- Gendarmerie, Gardes Forestiers, Services de Sûreté, Protection Civile
  - Charpenterie, Industrie Métallurgique et Plomberie
  - Agriculture, Magasins de stockage et industrie en général

### 2. RECOMMANDATIONS POUR LES CHAUSSURES ANTISTATIQUES

Les chaussures antistatiques devraient être utilisées lorsqu'il s'avère nécessaire de réduire le plus possible l'accumulation d'électricité statique en la dissipant pour éviter tout risque d'incendie à partir, par exemple, de substances inflammables et de vapeurs, au cas où le risque de décharges électriques provenant d'un appareil électrique ou d'autres éléments sous tension n'aurait pas été complètement éliminé. Rappelons que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection appropriée contre les décharges électriques car elles ne fournissent qu'une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de décharges électriques n'a pas été complètement éliminé, il faudra prendre des mesures supplémentaires. Ces mesures, y compris les tests supplémentaires, devraient faire partie d'un programme de contrôles périodiques de prévention contre les accidents sur les lieux de travail. L'expérience a démontré qu'à des fins antistatiques, le parcours de décharge à travers un produit doit avoir, en conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ à tout moment de la vie du produit. On définit une valeur de 100 kΩ comme limite inférieure de la résistance du produit neuf afin d'assurer une certaine protection contre les décharges électriques dangereuses ou contre les incendies, au cas où un appareil électrique présenterait des défauts lorsqu'il est utilisé à des

tensions pouvant atteindre 250 V. Dans certaines conditions, les utilisateurs devraient être informés sur le fait que la protection qu'assurent leurs chaussures pourrait s'avérer inefficace et qu'ils devraient utiliser d'autres méthodes pour se protéger à tout moment. La résistance électrique de ce type de chaussures peut être influencée de façon significative, par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ce type de chaussures ne remplira pas sa fonction si on les porte ou les utilise dans des milieux humides. Par conséquent, s'assurer que le produit est en mesure de remplir sa fonction à savoir de dissiper les décharges électrostatiques et d'assurer une certaine protection tout au long de sa durée de vie. Nous recommandons à l'utilisateur de procéder à un test de résistance électrique sur place et de le répéter à des intervalles fréquents et réguliers. Plus on porte de chaussures de la classe I, plus elles risquent d'absorber de l'humidité; dans ces conditions - surtout si elles sont mouillées - elles deviennent conductrices. Si les chaussures sont utilisées dans des conditions qui risquent de contaminer le matériau des semelles, pensez à vérifier leurs propriétés électriques avant d'entrer dans une zone à risque. Lorsque vous portez des chaussures antistatiques, la résistance du sol ne doit pas annuler la protection qu'elles assurent. Lorsque vous les portez, n'introduisez aucun élément isolant entre le sous-pied de la chaussure et le pied. Si vous portez une semelle entre le sous-pied et le pied, vérifiez les propriétés électriques de l'ensemble chaussure/semelle intérieure

### 3. INFORMATIONS SUR LES SEMELLES INTÉRIEURES AMOVIBLES

À l'achat, il est possible que les chaussures soient déjà dotées d'une semelle intérieure amovible fournie par BLUE RIBE SRL. C'est là la garantie que les caractéristiques de protection des chaussures ont été déterminées à partir de tests effectués en présence de cette semelle. S'il s'avère nécessaire de remplacer la semelle amovible, utiliser un modèle identique fourni par BLUE RIBE SRL. Si, à l'achat, les chaussures ne sont pas dotées d'une semelle intérieure amovible, cela signifie que les caractéristiques de protection des chaussures ont été déterminées à partir de tests effectués sans cette semelle. L'introduction d'une semelle intérieure amovible pourrait modifier négativement les caractéristiques de protection de la chaussure.

### 4. IDENTIFICATION ET CHOIX DU MODÈLE APPROPRIÉ

Choisir le modèle de chaussure en fonction des exigences spécifiques du poste de travail, du type de risque et des conditions ambiantes correspondantes. L'employeur est responsable de l'identification et du choix des chaussures (E.P.I.) appropriées.

Il convient donc de vérifier, AVANT DE LES PORTER, que les caractéristiques des chaussures choisies répondent bien aux exigences du cas.

### 5. CONTRÔLES PRÉLIMINAIRES ET UTILISATION: RECOMMANDATIONS

Avant de porter les chaussures, procéder à un contrôle visuel pour s'assurer qu'elles sont en bon état, propres et intégrées. Si elles sont visiblement usées ou n'assurent pas la protection due, ne pas les utiliser tant qu'elles n'auront pas été réparées si possible, ou remplacées.

Plus particulièrement, penser à vérifier :

- si les systèmes de fermeture et de déchaussement rapide (s'il est prévu sur ce modèle) fonctionnent à la perfection
- si la semelle est parfaite
- si l'embout de sécurité est présent (seulement pour chaussures EN ISO 20345 :2011 – UNI EN ISO 20345:2012)
- la peinture l'ergonomie (avec test pratique pied chaussé).

ATTENTION : les chaussures ne doivent pas être utilisées sans chaussettes et répondent aux caractéristiques de sécurité uniquement si elles sont lacées/ fermées et chaussées convenablement et en bon état. Le fabricant décline toute responsabilité pour tout dommage et/ou conséquence dus à une utilisation impropre ou dans le cas où ces chaussures ont subi des modifications de toute nature à la configuration certifiée.

La présence de l'un des défauts indiqués ci-dessous exclut la possibilité d'utiliser ces chaussures

			
Début de rupture de la tige	Abrasion du matériel de la tige	Forte abrasion du matériel constitutif de la tige	En cas de choc la chaussure doit être complètement remplacée, même aussi en absence de dommage visible
			
La semelle présente des ruptures et/ou des décollages entre semelle et tige	La hauteur des crampons est inférieure à 1.5 mm	Contrôle à la main de l'intérieur de la chaussure afin d'éviter des dommages.	En cas de perforation la chaussure doit être complètement remplacée, même aussi en absence de dommage visible

### 6. STOCKAGE ET DUREE DE SERVICE DES CHAUSSURES

Pour éviter de détériorer ces chaussures, les transporter et les stocker dans leur emballage d'origine, dans un endroit sec et pas trop chaud. Des chaussures neuves sorties de leur emballage d'origine intact peuvent être considérées comme des chaussures prêtes à l'emploi.

Vu la multitude de facteurs qui peuvent influencer la vie des chaussures pendant leur utilisation, il est impossible d'en établir la durée.

De manière générale cependant, pour les chaussures avec fond en PU/TPU, il est concevable une durée de stockage de trois ans maxima, en conditions d'environnement contrôlées. Pour les autres typologies de chaussures la durée de stockage peut s'étendre jusqu'à dix ans maxima

### 7. UTILISATION ET ENTRETIEN

Pour utiliser correctement les chaussures, il est recommandé de :

1. choisir le modèle approprié en fonction des exigences spécifiques du poste de travail et des conditions ambiantes et/ou atmosphériques correspondantes.
2. choisir la bonne peinture, de préférence après test pratique pied chaussé.
3. ranger les chaussures dans un endroit sec et aéré lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
4. s'assurer qu'elles sont en bon état avant de les chauffer.
5. Nettoyer régulièrement les chaussures en respectant les consignes suivantes:

- chaussures avec une empeigne en cuir pleine fleur: utiliser une brosse souple, du papier journal, un chiffon etc., avec un peu d'eau tiède.
- chaussures avec une empeigne en nubuck ou en peau chamoisée: pour le nettoyage, utiliser un petit morceau de caoutchouc ou une petite brosse en métal ou en plastique ou bien, en alternative, de la toile émeri très fine, avec un peu d'eau tiède.
- chaussures avec empeigne en tissu (Kevlar®, Cordura®, etc): nettoyer avec une éponge ou un chiffon et de l'eau puis essuyer avec un chiffon doux.

La fréquence dépendra des conditions du poste de travail. Après chaque utilisation il est conseillé de contrôler les chaussures et de retirer la semelle intérieure amovible pour accélérer le séchage. Il est recommandé aussi de laver la semelle intérieure amovible régulièrement à 30° C, lavage à main, avec éventuel savon neutre (sauf pour les semelles amovibles en cuir).

6. Ne pas utiliser de produits agressifs (essence, acides, solvants, bases, etc...) qui pourraient compromettre la qualité, le niveau de sécurité et la durée des E.P.I.
7. Ne pas faire sécher les chaussures à proximité ou en contact direct avec des sources de chaleur (poêles, radiateurs, aérothermes, cheminées, rayons solaires directs, etc...).

### 8. ELIMINATION

Ces chaussures ont été réalisées sans l'utilisation de matériaux toxiques ou nocifs.

Les matériaux suivants sont considérés comme déchets industriels non dangereux et sont identifiés par le Catalogue Européen des Déchets (CED) :

- Cuir: 04.01.99
- Tissus: 04.02.99
- Matière cellulosique: 03.03.99
- Matériaux métalliques: 17.04.99 ou 17.04.07
- Supports enduits en PU et PVC, matériel élastomère et polymère: 07.02.99

### 9. MARQUAGES

Les informations suivantes sont marquées sur les chaussures, et peuvent être imprimées à chaud sur les chaussures, ou indiquées sur l'étiquette cousue à l'intérieur de chaque chaussure.

Marking	Description
	le marquage CE apposé sur les EPI indique que les chaussures sont conformes à toutes les prescriptions du Règlement UE 2016/425
0465 (exemple)	N° d'identification de l'Organisme Notifié qui effectue le contrôle des EPI fabriqués selon l'art. 19 c) du Règlement UE 2016/425 <b>Ce marquage figure uniquement sur les chaussures de la III catégorie.</b>
R I B E / B L U E L I N E	Marque du fabricant
ITALY (exemple)	Pays de fabrication
LUXOR / XBLUE (exemple)	désignation du type de chaussure La référence LUXOR / XBLUE est un exemple : chaque modèle correspond à une référence ce qui permet de trouver la référence spécifique du modèle choisi
UNI EN ISO 20347:2012 (exemple)	norme technique harmonisée de référence En cas de conformité aux autres normes, les normes applicables sont marquées
O2 FO SRC (exemple)	Symboles de sécurité conformément à EN ISO 20347:2012 ou aux autres normes applicables. Vous trouverez plusieurs symboles ou catégories de protection en fonction des caractéristiques des chaussures que vous avez choisies.
42 (exemple)	pointure de la chaussure
07/19 (exemple)	mois et année de production
BLUE RIBE SRL Via Del Lavoro n.8 35010 Vigodarzere (PD) - Italy	Nom et adresse complet du fabricant

### 10. DECLARATION UE DE CONFORMITE

La déclaration UE de conformité pour chaque modèle est disponible sur le site internet: [www.ribeclog.com](http://www.ribeclog.com)